



JEXsaisie attribution

Par **PotdeTerre33**, le **10/04/2019** à **07:35**

Bonjour,

en cas d'une contestation de saisie attribution pour motif d procédure abusive. L'assignation pres le Juge d'Execution vaut suspension de l'execution mais permet-elle la levée immédiate des quotites bancaires saisies ?

merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **10/04/2019** à **09:51**

bonjour,

en cas de constatation de saisie-attribution devant le JEX, le paiement est différé jusqu'à ce que le juge de l'exécution rende son ordonnance.

le Juge ordonnera la mainlevée de la saisie-attribution qu'en cas d'acceptation intégrale de la contestation.

salutations